



CHARLEROI
ARCHIVES

SUR LES TRACES DE
**MARGUERITE
JACOBS PAUWELS**



CARINE GOUVIENNE
ARCHIVISTE DE LA VILLE
ET DU CPAS DE CHARLEROI

INTRODUCTION

En 2018, le paysage de Charleroi a vu disparaître deux importants bâtiments dédiés à l'aide sociale: l'Hôpital civil de Charleroi et le bâtiment que tous les Carolorégiens appelaient «l'ancienne Garenne».

Si la destination de l'Hôpital n'a jamais changé depuis sa construction¹, «l'ancienne Garenne» a connu plusieurs affectations depuis son inauguration en 1896: orphelinat, école, internat, service logistique de la Ville de Charleroi.

A la recherche de documents d'archives pour retracer l'histoire de ce dernier bâtiment, c'est tout un pan très méconnu de l'histoire sociale de Charleroi qui s'est révélée, celle de la prise en charge des orphelins de Charleroi et plus particulièrement celle des orphelins lors de la Première Guerre mondiale.

Pour relater ces événements, les archives du CPAS de Charleroi constituent une source d'informations capitale grâce aux registres des décisions prises par le Bureau de Bien-faisance et la Commission Administrative des Hospices Civils, institutions d'aide aux plus démunis dont le CPAS est l'héritier. Les archives communales et plus précisément celles du Conseil et du Collège communaux complètent utilement les archives du CPAS. Cependant, ces registres recensent des décisions purement administratives et donnent peu de prise sur la réalité quotidienne lors du premier conflit mondial.

Un fonds d'archives d'une qualité exceptionnelle et totalement méconnu permet cependant de lever un pan du voile sur cette période difficile. Conservé à l'Université de Stanford, Etats Unis, au sein du «Hoover Institution Archives», le fonds d'archives «Marguerite Jacobs Pauwels» recèle plusieurs milliers de documents reprenant l'activité de Marguerite Jacobs Pauwels durant la Première Guerre mondiale et les années qui suivirent, jusqu'à son décès en 1969.

Qui est Marguerite? En quoi son action est-elle remarquable et éclairante pour l'histoire de Charleroi? Pourquoi ces archives se trouvent-elles aujourd'hui aux Etats Unis?

C'est à ces questions que tente de répondre cet article, sur les traces de Marguerite...



Portraits de Marguerite Jacobs Pauwels (non daté)- F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 4, Folder 6. Hoover Institution Archives.

MARGUERITE JACOBS PAUWELS

Marguerite est née le 06 avril 1876 à Nederboelaere, près de Grammont en Flandre-Orientale.

Elle est la fille de Benoît Jacobs et d’Alice Pauwels qui s’étaient mariés en 1875².

Curieusement, Marguerite prend le nom de ses deux parents : Jacobs Pauwels. Elle signera toute sa vie de ces deux noms.

bourgeois. Son père est titulaire de l’économat du service intérieur du Château de Laeken. Il est aussi botaniste, naturaliste, chimiste et pharmacien. Marguerite raconte, dans un courrier de 1959 adressé à un ami, avoir rencontré, toute petite, le Roi Léopold II et la Reine, quand elle allait voir son père au Château de Laeken³.

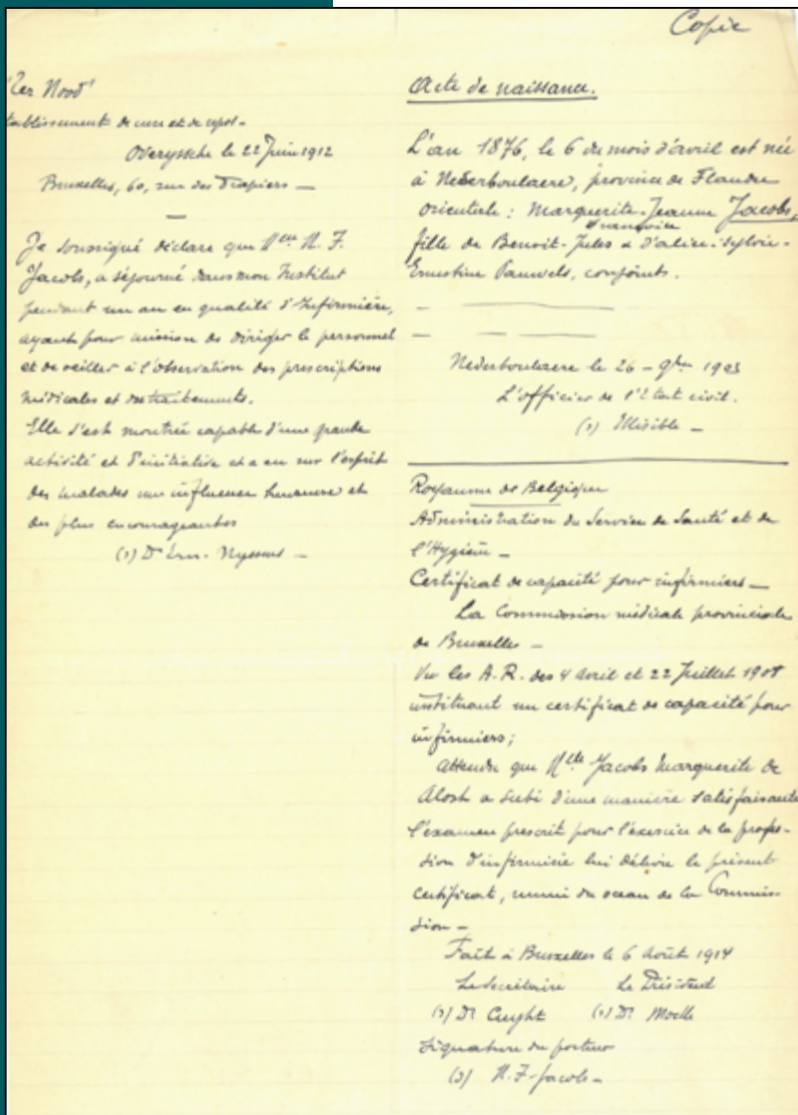
En 1912, Marguerite travaille dans un établissement de cure et de repos, « Ter Nood », à Bruxelles. Elle dirige le personnel et veille à l’observation des prescriptions et des traitements⁴.

Au début du premier conflit mondial, le 06 août 1914, elle obtient un certificat de capacité pour infirmière délivré par la Commission médicale provinciale de Bruxelles⁵.

C’est à la suite de la militarisation des ambulances privées à Charleroi que Marguerite, désirant se rendre utile, décide de partir pour la cité carolorégienne. On la met en garde : les villes sont incendiées, les hôpitaux et établissements publics sont transformés en ambulances (postes de secours avancés) pour recevoir les blessés recueillis après la Bataille de Charleroi (21-23 août 1914). Malgré ces avertissements, elle prend la route à pied et profite de carrioles de maraîchers pour atteindre Charleroi le 10 décembre 1914⁶.

Onze ambulances sont en effet installées à Charleroi et toutes les institutions publiques sont dédiées aux soins aux blessés, mais le conflit et les canons se sont éloignés quand Marguerite arrive dans la ville.

Elle se rend directement à l’Hôpital civil où elle rencontre Ernest Delacuvellerie, Président de la Commission Administrative des Hospices Civils de Charleroi, à qui elle propose ses services. Les blessés allemands avaient déjà été évacués et les salles étaient occupées par les soldats français. Les réserves de médicaments avaient été épuisées par les soins donnés aux Allemands⁷.



Curriculum Vitae de Marguerite Jacobs Pauwels. Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, Fonds Dossiers du Personnel CPAS, PSA 1162

Le milieu dans lequel elle évolue est très

Les membres des Hospices Civils et le Bourgmestre de Charleroi, Emile Devreux, ne pouvant se déplacer hors de la ville, Marguerite propose d'aller chercher les fournitures nécessaires. Le 12 décembre, elle reprend donc la route vers Bruxelles, avec la voiture d'Ernest Delacuvellerie, munie de lettres de créances qu'elle s'est fait remettre par le Président des Hospices Civils. Elle parvient à obtenir pour Charleroi tous les produits de ravitaillement, remèdes et pansements demandés auprès de la Croix Rouge ; elle revient également à Charleroi avec des fonds récoltés auprès de connaissances à Bruxelles.

Bruxelles 12 Janvier 1915
H. av. Pau. Lépus.

Monsieur le Président,

Vous m'avez promis de me repasser, sous peu, du voyage projeté en faveur de votre Hôpital.

Il me serait bien utile et agréable de savoir s'il a quelque chance de se réaliser. Voici pourquoi : M. Goedschel dont je vous ai parlé va partir pour la Suisse dans une semaine d'ici.

J'attends mes indications pour me faire un travail préparatoire, en résumé, en cours de route, tous les renseignements qui augmenteraient nos chances de réussite.

Un grand mouvement de solidarité règne en Suisse qui n'a abouti qu'en partie à cause des difficultés d'accès. Il ne pouvait être utile directement aux Hospices de Charleroi, je voudrais vous

En janvier 1915, Marguerite propose d'aller en Suisse avec un certain M. Goedschel⁹ qui part bientôt pour Genève. Marguerite écrit à Delacuvellerie :

«L'Angleterre ayant recueilli surtout les fuyards des provinces flamandes, peut-être le Hainaut pourrait-il bénéficier de l'hospitalité suisse avant que les places ne soient prises. Et cela d'autant plus que la pratique du français faciliterait les rapports entre les Suisses et les réfugiés Wallons.»

Marguerite dit avoir « des amis très actifs et bien placés » en Suisse qui pourraient faciliter la tâche⁹. Le Président des Hospices Civils encourage Marguerite dans cette voie : « Il n'y a pas de doute, Mademoiselle, il faut faire préparer les voies par vos amis de Suisse et profiter de toutes vos relations,

comme nous ferons des nôtres »¹⁰.

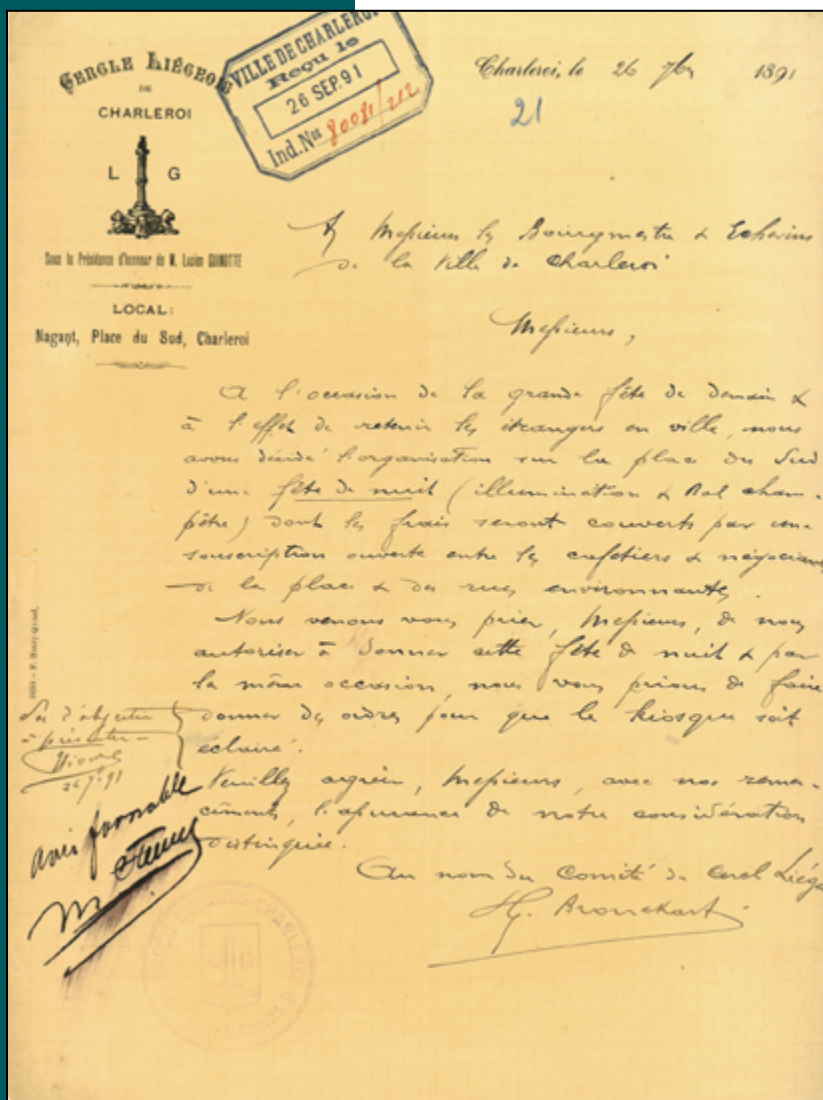
Ni les archives personnelles de Marguerite, ni celles de Charleroi n'évoqueront plus cet éventuel départ pour la Suisse. Néanmoins, le mouvement de réfugiés wallons, notamment depuis Liège, vers la Suisse a bien existé. Il s'agissait d'une initiative exclusivement privée. Indignés par le sort des Belges et le non respect des traités internationaux, les Suisses avaient manifesté un réel engouement vis-à-vis de l'orphelin belge. Les enfants étaient accueillis dans des familles ou dans des institutions de bienfaisance (orphelinats ou instituts de soins). Ainsi 1600 enfants belges sont partis pour la Suisse de juin 1915 à octobre 1917¹¹.

La volonté de Marguerite de partir pour la Suisse marque déjà son intérêt pour la cause de la petite enfance et plus particulièrement pour les orphelins.

Après la fermeture des ambulances de Charleroi, Marguerite, rentrée à Uccle, reste cependant en contact permanent avec les administrateurs des Hospices Civils. Elle s'intéresse de près à l'Orphelinat de Charleroi et demande à occuper le poste de directrice s'il devenait vacant¹². D'après les récits de la jeune femme, Ernest Delacuvellerie aurait fait deux fois le voyage jusqu'à Uccle pour lui demander de prendre la direction de l'orphelinat¹³.

Elle accède au poste suite à une décision de la Commission Administratives des Hospices Civils du 22 mars 1915 ; elle est désignée en remplacement de la directrice démissionnaire, Melle Mollet¹⁴.

L'établissement que découvre Marguerite n'est pas le premier orphelinat de Charleroi.



Courrier du Cercle Liégeois. 28 septembre 1891. Archives de la Villes et du CPAS de Charleroi. Fonds des Bâtiments Communaux, Charleroi, Orphelinat, Boîte 1.

LE PREMIER ORPHELINAT DE CHARLEROI (1886 – 1896)

En effet, le premier orphelinat de la ville était situé Grand'rue à Charleroi. Il avait été créé en 1886 à l'initiative d'un groupe de femmes, épouses et filles de personnalités en vue à Charleroi, qui s'étaient constituées en « Comité de Dames Patronnesses » sous la présidence de l'épouse de Jules Audent, Bourgmestre de Charleroi¹⁵.

Le Président du Bureau de Bienfaisance,

Aimé Bodson, avait pris en location en son nom propre, l'ancienne propriété du Maître de verreries, M. Houtard-Roullier¹⁶, pour 1500 francs par an, aux « Quatre Bras ». Grâce à la générosité de donateurs, l'orphelinat ouvre ses portes le 16 mai 1887 sous la direction de Melle Brisbois¹⁷. Il accueille alors 24 orphelins ou enfants abandonnés¹⁸.

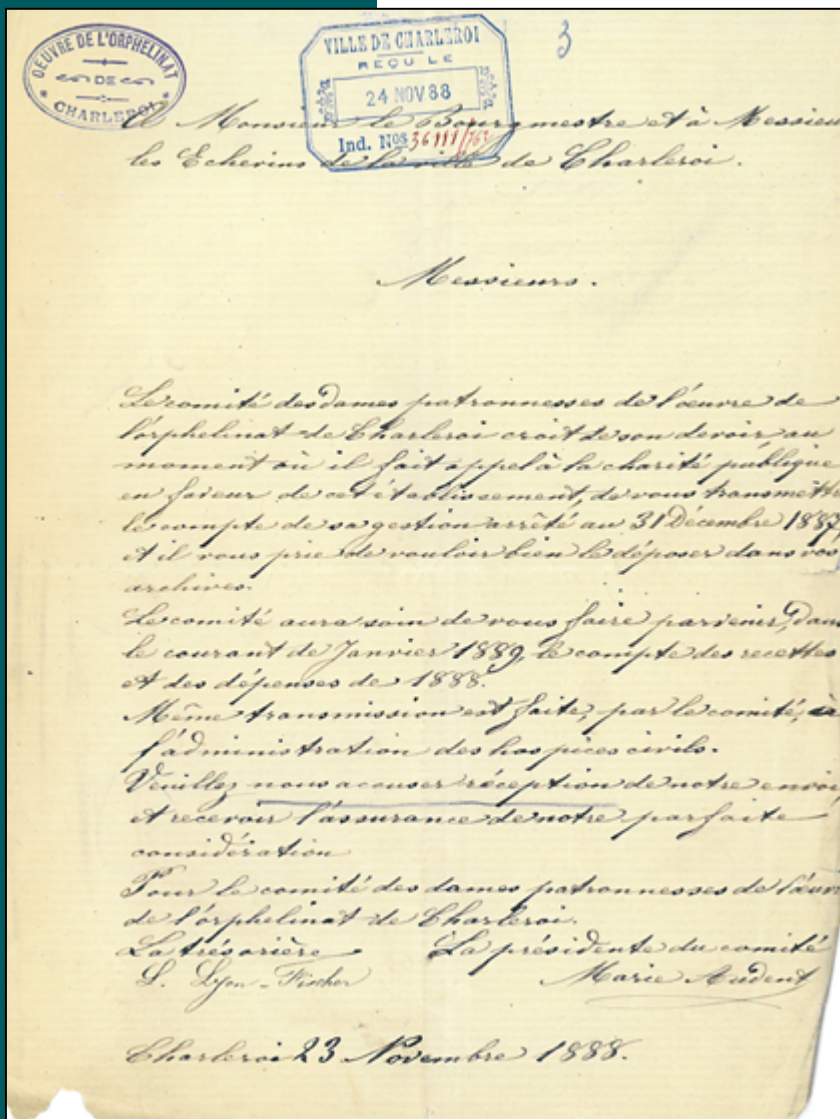
Dès 1891, le Bureau de Bienfaisance de Charleroi envisage la construction d'un nouvel orphelinat. Le bâtiment de la Grand'rue est devenu trop petit et ne répond pas aux besoins des enfants : il n'y a ni cour, ni jardin et tous les désagréments d'un voisinage industriel.

De grandes fêtes avaient déjà été organisées, notamment par le Cercle Liégeois en 1891, dans le but de réunir les fonds pour construire un orphelinat.

Malgré les fonds récoltés, rien n'est encore fait en 1895 lorsque les gestionnaires de l'orphelinat apprennent que le bail du bâtiment prend fin en 1896, le site devant être transformé en brasserie²⁰. Il faut prendre une décision.

La construction de cet orphelinat ne fait pas l'unanimité.

Deux questions soulèvent les débats, tant dans l'opinion publique que chez les politiques de Charleroi : d'une part, la responsabilité du financement de l'orphelinat et d'autre part, l'opportunité de l'hospitalisation des orphelins par rapport à leur accueil chez des nourriciers.



Courrier du Comité des Dames Patronnesses, 23 novembre 1888. Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi. Fonds des Bâtiments Communaux, Charleroi, Orphelinat, Boîte 1.

LE FINANCEMENT DE L'ORPHELINAT

Le coût du bâtiment, selon les devis remis par l'architecte Emile Devreux, est estimé à un peu plus de 83 000 francs.

Jusqu'en 1895, l'orphelinat est une œuvre exclusivement privée. Certains auraient souhaité que le nouvel orphelinat soit également confié et financé par un comité de charité privé.

L'entretien des orphelins est cependant de la responsabilité du Bureau de Bienfaisance quand ils sont placés dans des familles de nourriciers. En 1895, le Bureau de Bienfaisance verse 15 francs par mois aux familles qui accueillent des orphelins. Cette somme est versée à l'orphelinat si des enfants y sont placés. Mais la responsabilité des Hospices Civils comprenant la gestion et la surveillance de tous les établissements hospitaliers, la gestion de l'Orphelinat devrait revenir à la Commission administrative des Hospices Civils.

La question de la responsabilité du Bureau de Bienfaisance ou des Hospices Civils vis-à-vis de la construction d'un orphelinat n'est pas tranchée, mais vu l'urgence, la Ville décide de financer le bâtiment « au nom du Bureau de Bienfaisance » à hauteur de 60 000 francs.

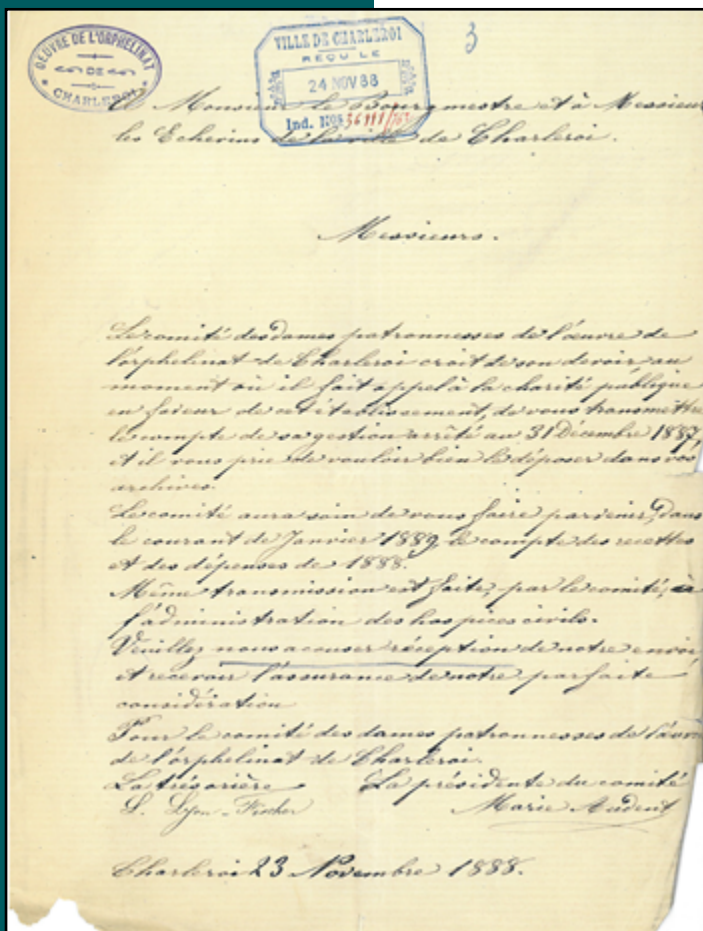
Cette somme est complétée par l'encaisse des dames patronnesses qui géraient le premier orphelinat (14 000 francs) et les 10 000 francs manquants sont financés en faisant appel au public par le biais d'une souscription, de fêtes et de quêtes à domicile organisées au profit des orphelins²¹.

Dès le début, on prévoit que les Hospices Civils prennent la direction de l'orphelinat²². On nomme cependant un comité spécial « et comme il est reconnu que la femme est mieux à même de s'occuper des soins à donner, surtout aux jeunes filles et aux petits enfants, ce Comité serait composé en partie de dames et il viendrait en aide à l'Administration officielle »²³.

Dans les faits, les dames patronnesses s'occupent toujours activement de l'administration de l'orphelinat et notamment des comptes jusqu'au 1^{er} janvier 1904²⁴. Ce n'est qu'à cette date que les Hospices Civils reprennent la pleine responsabilité de la gestion de l'orphelinat.

Les dames patronnesses continuent cependant à y travailler, même si elles n'ont plus qu'un rôle consultatif et que tout ce qu'elles font est soumis aux Hospices Civils : elles n'ont théoriquement plus aucune autorité. Deux d'entre elles continuent pourtant à participer aux réunions mensuelles de la Commission administratives des Hospices Civils²⁵. Ce n'est qu'en 1913 que le Comité des Dames Patronnesses est définitivement supprimé²⁶.

Bureau de Bienfaisance et Hospices Civils continuent d'intervenir tous deux dans les frais d'entretien des orphelins²⁷ jusqu'à la mise en application de la Circulaire ministérielle du 15 mai 1912 : les Hospices Civils doivent alors reprendre les orphelins à leur charge exclusive²⁸.



Courrier du Cercle Liégeois. 28 septembre 1891. Archives de la Villes et du CPAS de Charleroi. Fonds des Bâtiments Communaux, Charleroi, Orphelinat, Boîte 1.

L'ACCUEIL DES ORPHELINS: CHEZ LES PARTICULIERS OU DANS UN ORPHELINAT... ?

Le placement et l'éducation des orphelins chez des particuliers ou à l'orphelinat est une question qui divisent les édiles communaux depuis les premières discussions autour de la construction d'un nouvel orphelinat. Certains considèrent, à l'appui de différents rapports médicaux, que le placement des enfants en famille, à la campagne, est meilleur pour les enfants que l'enfermement dans un orphelinat. D'autres avancent qu'à Charleroi, le placement des orphelins pose de gros problèmes de moralité dans une population trop « industrielle »²⁹.

En 1894, le Conseiller communal Jean-François Desguin rapporte :

« Il serait (...) désirable que nous ayons un orphelinat assez grand pour pouvoir y placer tous les orphelins, sans devoir recourir aux placements chez des particuliers. Trop souvent les orphelins sont exploités, on les envoie travailler, au lieu de les laisser aller à l'école. Il arrive que l'on donne un panier ou un sac aux orphelins et qu'on les force à aller ramasser des gaillettes sur les terrils au lieu de les mettre à l'école ».

En 1903, l'orphelinat héberge 30 à 31 orphelins. Début 1904, ils seront une cinquantaine : les 20 enfants placés jusque-là chez des nourriciers sont renvoyés vers l'Orphelinat suite à la reprise en main de l'établissement par les Hospices Civils.

Alors que l'orphelinat existe depuis 10 ans³¹, en juin 1906, la Commission Administrative demande un rapport sur le placement des orphelins comparé au régime d'hospitalisation.

Des enquêtes et des discussions examinent les avantages et les inconvénients des deux régimes. Leur coexistence semble s'imposer comme la norme dans les grandes villes : l'orphelinat supplée au placement familial quand celui-ci ne donne pas toutes les garanties. Pour qu'un placement fonctionne, il faut « que le nourricier qui recueille l'enfant ait conscience de sa mission, qu'il soit apte à la remplir, qu'il agisse sans esprit de lucre et éprouve pour l'enfant de l'affection et du dévouement ».

Le rapport souligne cependant que la situation de Charleroi est particulière : « Dans notre région industrielle, le placement doit être l'exception. Les nourriciers n'ont guère l'aptitude suffisantes pour veiller d'une façon intelligente à l'éducation de leurs pupilles. D'autre part, les placements trop éloignés rendent l'inspection insuffisante et inefficace, alors qu'elle doit être permanente. La règle pour la Commission Administrative, est l'admission des enfants à l'orphelinat, mais ils y dérogent quand son application amène des conséquences inhumaines ou contraires aux intérêts de l'enfant, notamment lorsqu'il y a des liens de parenté ou d'affection entre nourriciers et pupilles. Cette décision de maintien est prise après enquête sur la moralité du nourricier, ses moyens d'existence et après informations par l'inspecteur des Commission Administratives des Hospices Civils ».

A Charleroi le placement à l'orphelinat répond donc mieux aux besoins des enfants : ils ne sont pas trop nombreux, fréquentent les écoles de la Ville, conservent une certaine liberté et sont en relation avec les autres enfants.

LE NOUVEL ORPHELINAT DE CHARLEROI: 1896

Le 8 juin 1895, le Conseil communal avait adopté la proposition du Bourgmestre, Jules Audent, de construire ce nouvel orphelinat.

Après avoir envisagé plusieurs emplacements, on décide de l'ériger au nord-ouest de la ville, sur le site de l'ancien fortin de la Garenne.

Le terrain, issu du remblaiement des anciennes fortifications, devait initialement abriter un cimetière, mais la Commission d'Hygiène avait refusé d'établir un cimetière en pleine agglomération. L'Etat remis alors ces deux hectares à l'administration communale, à charge pour elle d'y établir un jardin public. Il avait fallu deux années de tractations³² pour que l'Etat accepte que la Ville de Charleroi construise son orphelinat sur une partie de ce terrain³³.

Bien que jouxtant les terrils du charbonnage du Mambourg, ce lieu « situé sur les hauteurs de la ville et rejoignant le jardin public projeté » est jugé présenter une situation idéale point de vue salubrité pour les enfants³⁴.

La première pierre est posée le 15 mars 1896³⁵. Conçu par Emile Devreux, le bâtiment présente sa façade principale, longue de 42m et surmontée d'un clocheton, vers la rue du Fort. Une aile perpendiculaire de 22m de profondeur vient compléter l'édifice de deux étages. Construit en briques, pierres

L'orphelinat est inauguré par de grandes fêtes le 25 avril 1897.

Voilà comment le décrit Edouard Fallony, Conseiller communal, en 1899:

« La proximité des terrils donne beaucoup de poussière dans l'orphelinat, les murs se salissent trop vite et l'orphelinat ressemble à une véritable prison: les murs sont nus et il n'y a rien qui puisse égayer la vue des enfants³⁷. Il faut aussi compléter l'ameublement et modifier le classement et aussi augmenter le personnel. (...) L'état de malpropreté de l'orphelinat est important, les murs sont d'une saleté repoussante et finiront par porter préjudice aux enfants »³⁸.

En 1903, la presse se fait écho de l'état lamentable des enfants et du bâtiment et en 1912, Emile Tumelaire, membre des Hospices Civils, fait à peu près le même constat. De sérieuses mesures sont alors prises pour améliorer la situation des enfants. On nettoie les murs, on achète des tableaux pour orner les salles, toujours nues jusque-là. Fin 1912, on prévoit l'installation du chauffage à eau chaude et de l'éclairage électrique par Julien Dulait³⁹.

En mars 1914, Emile Tumelaire propose la création d'un service éducatif et pédagogique. Il fait des propositions concrètes aux Hospices Civils:

« Les Hospices Civils sont pleinement satisfaits des soins matériels qui sont donnés aux enfants placés à l'orphelinat et dont elle assume la garde ou la tutelle, mais sous le rapport de l'instruction et de l'éducation des enfants restent sans direction vraiment éclairée à l'intérieur de l'établissement.

Le personnel dirigeant prodigue aux enfants des soins matériels, mais des fonctions économiques absorbent trop de son temps pour qu'il puisse diriger les enfants dans leurs études et leurs jeux selon les exigences de la pédagogie moderne.

« L'idéal est de créer dans l'orphelinat une atmosphère familiale telle qu'en trouvent chez eux les enfants qui ont la chance d'avoir des parents éclairés ».

Il propose de faire venir un instituteur tous les jours à l'Orphelinat pour aider les enfants à faire leurs devoirs, donner des travaux manuels aux garçons et diriger « leurs jeux et distractions d'une manière intelligente ».



Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi. Fonds iconographie, CPA Charleroi, N° 078.

de tailles et pierres blanches, le bâtiment est très simple d'aspect. Il est prévu que les noms des protecteurs de l'orphelinat soient gravés sur des pierres placées entre les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage³⁶.

Pour les filles, une institutrice serait chargée de leur donner trois fois par semaine une leçon d'une heure concernant les cours ménagers et les travaux manuels propres aux fillettes. Ce service est mis en place en mai 1914.

Emile Tumelaire ouvre la voie à Marguerite. Il est convaincu par les préceptes d'éducation rationaliste, prenant mieux en compte le bien-être des enfants au-delà de leurs seuls besoins vitaux. C'est pour réformer l'organisation de l'Orphelinat de Charleroi⁴⁰ que la Commission fait appel à Marguerite.

Elle prend ses fonctions de Directrice le 6 avril 1915. Elle est accueillie à la gare par Ernest Delacuvellerie qui dépose cependant la jeune femme sur le seuil de l'orphelinat sans l'y introduire. Elle doit elle-même se présenter au personnel et aux enfants. Ses impressions sont très mauvaises.

Elle note :

« Tout est noir et gris ici.
Des visages fermés, hostiles.
3 servantes.
Des enfants laids et malpropres.
Vu le jardinier - ivre !
J'ai le cœur bien serré »⁴¹.

La jeune femme ne se laisse pas démonter par l'aspect rebutant de l'Orphelinat et dès son entrée en fonction, elle le réorganise et met en place une véritable gestion de guerre qui lui permet de nourrir les enfants sans trop de difficultés pendant toutes les années de guerre⁴².

A la fin du mois d'avril 1915, elle obtient du jardin botanique de l'Etat des graines à planter dans le jardin de l'orphelinat : topinambours et rutabagas viendront bientôt agrémenter les menus des enfants⁴³.

Totalement acquise à ces vues rationalistes de l'éducation des orphelins, Marguerite revoit totalement la prise en charge des enfants en prenant en compte leurs besoins individuels, tant du point de vue matériel, psychologique que social. Les progrès des enfants sont rapides. Leur santé s'améliore, leur comportement et leurs résultats scolaires sont bien meilleurs également, comme en atteste les rapports réguliers que la directrice dresse pour la Commission Administrative.



MARGUERITE ET SES AMIS AMÉRICAINS: LA COMMISSION FOR RELIEF IN BELGIUM AU SECOURS DES ORPHELINS

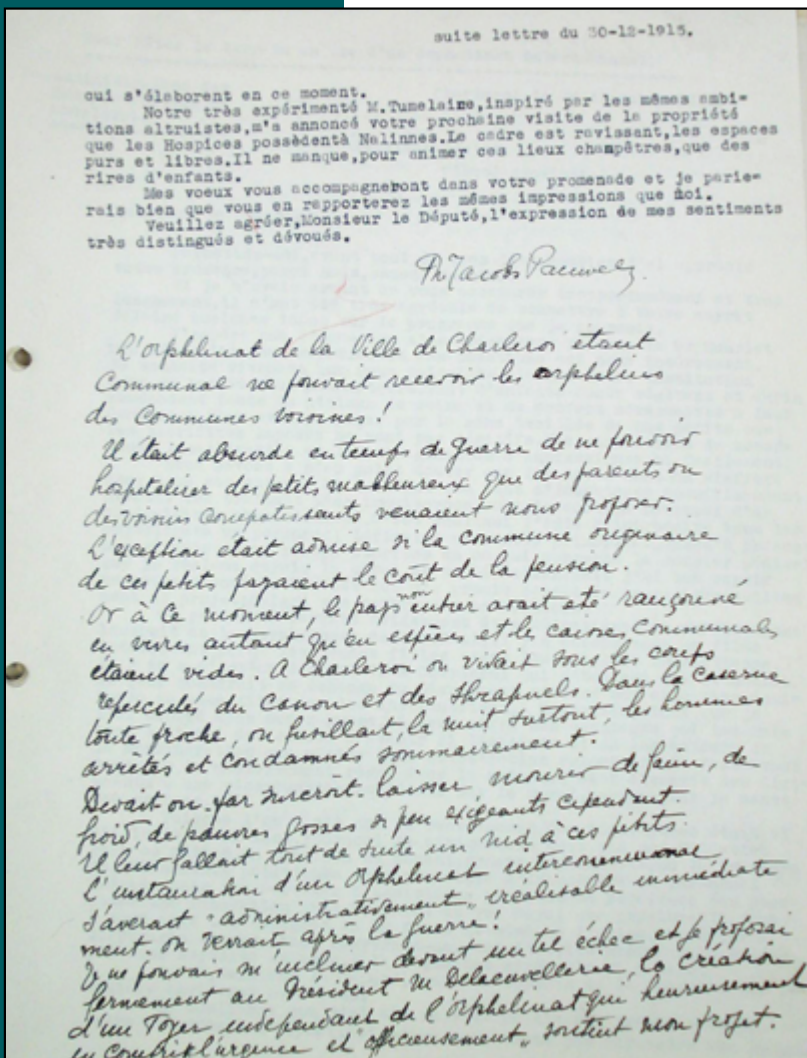
Mais une situation tarade Marguerite. La guerre a jeté des milliers de familles sur les routes, séparant parfois les enfants des parents, ou les rendant orphelins par les faits de guerre. On estime que le premier conflit mondial aurait fait près de six millions d'orphelins⁴⁴. Or, la législation communale interdit l'accès de l'Orphelinat de Charleroi aux orphelins étrangers à la commune.

*peu exigeants cependant. Il leur fallait tout de suite un nid à ces petits. (...) Je ne pouvais m'incliner devant un tel échec et proposai fermement au Président Delacuvellerie, la création d'un Foyer indépendant de l'orphelinat (...)*⁴⁵.

Les préoccupations de Marguerite rejoignent les vues de l'Etat belge qui prend ses responsabilités en mettant en place des mesures de protection des enfants.

En effet, le Comité national de Secours et d'Alimentation (mis en place dès le 5 septembre 1914) crée en 1915, une section « Aide et protection des œuvre de l'Enfance » dans le but de « venir en aide aux administrations publiques et aux institutions qui étendent leur actions aux enfants indigents, orphelins trouvés, moralement abandonnés, malades, arriérés, etc. En un mot, tous les enfants qui ont besoin d'une aide matérielle et morale »⁴⁶. Instituée le 16 mars 1915 « l'Œuvre Nationale des Orphelins de Guerre », est chargée plus spécifiquement des enfants devenus orphelins suite à des faits de guerre. Cette section reçoit particulièrement l'appui de la très puissante « Commission For Relief in Belgium » (CRB).

Créée en octobre 1914 à l'initiative d'Herbert Hoover, futur Président des Etats Unis, le rôle de la CRB était de récolter des denrées alimentaires et autres biens de première nécessité à l'étranger, puis de les envoyer en Belgique. Les cellules de la CRB en contrôlaient la distribution, elle-même assurée par les membres du Comité National de Secours et d'Alimentation. La supervision par la CRB était primordiale car elle n'était pas soumise à l'autorité allemande, contrairement aux membres du Comité National. Les denrées achetées par la CRB demeuraient la propriété de l'ambassadeur américain en Belgique, Brand Whitlock, jusqu'à leur distribution à la population. De nombreux industriels s'impliquèrent dans la CRB à travers son financement ou leur participation active à son fonctionnement. Il n'est pas étonnant d'y trouver les grands noms de l'industrie belge et de voir ceux-ci s'impliquer, à travers la neutralité du CRB, dans des projets à Charleroi. De 1914 à 1919, le CRB a dépensé près d'un milliard de dollars pour nourrir 9 millions de citoyens belges et français derrière les lignes allemandes⁴⁷.



Note marginales de Marguerite Jacobs Pauwels, 1923, F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 10, Doc 852. Hoover Institution Archives.

Marguerite s'émeut de laisser des enfants sans aide. Elle écrit :

« A Charleroi, on vivait sous les coups répercutés des canons et des shrapnells. Dans la caserne toute proche, on fusillait la nuit surtout des hommes arrêtés et condamnés sommairement. Devait-on, par surcroit laisser mourir de faim, de froid, de pauvres gosses si

Lors de ses voyages à Bruxelles à la recherche de fonds, Marguerite parvient à entrer en contact avec des membres de la CRB avec qui elle entretiendra une étroite relation pendant toutes les années de guerre et bien au-delà. En effet, une véritable amitié va la lier à Charlotte Kellogg, l'épouse de Vernon Kellogg qui avait été chargé par Herbert Hoover, de présider la CRB de 1915 à 1916. En témoignent des courriers échangés entre les deux femmes jusque dans les années 1950.

Marguerite parvient ainsi à établir un pont entre les bailleurs de fonds américains, les mécènes belges et les projets de protection de l'enfance à Charleroi et dans les villes avoisinantes.

En 1916, elle est chargée par la C.R.B. de la répartition du Fonds d'assistance discrète⁴⁸.

Il est particulier de noter que tous les fonds issus du CRB sont versés directement à l'intention de Marguerite et non pas vers les Institutions bénéficiaires. A charge pour elle de distribuer l'argent aux différentes œuvres et faisant d'elle un maillon essentiel de la chaîne de solidarité internationale.

Les sommes qu'elle parvient à lever sont considérables : plus de 700 000 francs de 1915 à 1920. Elle en fait profiter largement les enfants de l'orphelinat de Charleroi.



Dessin créé par Pierre Paulus pour le Foyer des orphelins - F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 4, Folder 6. Hoover Institution Archives.

LE FOYER DES ORPHELINS DU BASSIN DE CHARLEROI

Entre juillet 1915 et septembre 1916, Marguerite effectue treize voyages à Bruxelles, à la fois pour lever des fonds, mais surtout étudier la possibilité de créer un Foyer des Orphelins à Charleroi à l'exemple de ce qui se fait alors à Bruxelles et surtout qui puisse accueillir tous les enfants orphelins, abandonnés, trouvés.



Orphelins avec leurs surveillantes (non daté),
F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 4,
Folder 6. Hoover Institution Archives.

En septembre 1916, elle rencontre, Nicolas Smelten, l'un des auteurs du rapport « La Cité des Orphelins »⁴⁹, qui lui expose « par le détail, la réalisation pratique du système préconisé dans son beau livre »⁵⁰. Projet utopique, visant la création des homes familiaux sous forme pavillonnaire et gérés par des éducateurs suivant une pédagogie complète des enfants, « La Cité des Orphelins » avait pris une dimension différente avec l'arrivée de la guerre. Issu de ce projet, le premier « Foyer des Orphelins » ouvre ses portes à Boisfort le 13 septembre 1915.

Le « Foyer des Orphelins » a pour objectif de « créer et d'entretenir des homes familiaux, destinés à recueillir des enfants dont le foyer familial a été désorganisé ou détruit par la guerre ». L'éducation était dispensée dans le respect des convictions philosophiques et religieuses de chacun. Il s'agit d'encadrer les enfants tant du point de vue intellectuel

que moral. Les enfants y sont élevés comme dans une famille, le Foyer est une maison, la Directrice est la « maman » des enfants, les surveillantes des « tantes », les enfants sont scolarisés à l'extérieur, vont en vacances. Dix « Foyers des Orphelins » furent ouverts à Bruxelles et dans les Provinces⁵¹.

C'est vers cela que Marguerite veut tendre pour Charleroi: créer, en plus de l'Orphelinat de Charleroi, un « Foyer des Orphelins de Charleroi » qui puisse accueillir tous les enfants déshérités par la guerre et leur offrir un abri, une éducation et un avenir.

Les délégués de la CRB se rendent pour la première fois à l'Orphelinat de Charleroi le 22 juillet 1916. Charlotte Kellogg et M. Philipp S. Pratt, amené par Julien Dulait, rencontrent Marguerite Jacobs Pauwels et repartent convaincus par les capacités de la jeune femme de diriger une nouvelle œuvre dédiée aux orphelins de guerre. Les fonds vont affluer. En août, l'industriel Ernest Solvay verse d'importantes sommes d'argent (25.000 francs) qui permettent à Marguerite de créer un premier « Foyer des Orphelins » où accueillir tous les enfants abandonnés de la région de Charleroi, sur le modèle des « Foyers des Orphelins » de Bruxelles dont le premier établissement est ouvert depuis mai 1916.

La « Société Coopérative du Foyer des Orphelins du Bassin de Charleroi » est ainsi constituée le 28 août 1916. Le Comité Directeur est présidé par Jules Falleur, industriel de Marcinelle, Arthur Pater, rédacteur en chef de La Gazette de Charleroi le Secrétaire⁵² et Marguerite la vice-présidente.

Marguerite est soutenue dans son action par les membres des Hospices Civils. Ils louent à la Société Coopérative, une propriété que les Hospices Civils de Charleroi avaient acquise en 1909 dans le but d'y créer une maison de retraite. Elle est située « au milieu des champs, presque à l'orée du bois », à Nalinnes, rue du Noir Chien⁵³.

Le « Foyer des Orphelins de Charleroi » s'y installe et accueille les 7 premiers enfants en février 1917. Marguerite en prend la direction tout en restant à la tête de l'Orphelinat de Charleroi⁵⁴.

Le « Foyer » accueille rapidement une quarantaine d'enfants⁵⁵ qui sont soumis avant leur entrée à un examen médical. C'est le Comité Directeur qui désigne les orphelins qui peuvent entrer au « Foyer des Orphelins » qui est placé sous le contrôle permanent d'une Commission de surveillance dont les membres sont nommés par le Conseil Général du Foyer. Cette Commission s'intéresse au bien-être matériel des enfants, à leur éducation et à leur orientation professionnelle⁵⁶. Bien que créé sur le même modèle, le « Foyer des Orphelins de Charleroi » est indépendant de la structure des « Foyers des Orphelins » de Bruxelles.

Avec le soutien financier constant d'Ernest Solvay, Vernon et Charlotte Kellogg et Herbert Hoover, le « Foyer des Orphelins de Charleroi » est à la pointe du point de vue de l'encadrement et du développement des enfants. Marguerite y développe la même structure familiale et le même suivi des enfants dans les deux Institutions qu'elle dirige, le « Foyer » et l'Orphelinat de Charleroi.

Le Foyer des Orphelins du Bassin de Charleroi à Nalinnes. Collection SI Nalinnes.



Les orphelins de Charleroi et les lapins, F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 4, Folder 6. Hoover Institution Archives.

LE FOYER CALIFORNIA DE JUMET

Les sommes récoltées par Marguerite au profit des orphelins du Bassin de Charleroi permettent l'ouverture d'un deuxième établissement à Jumet dans une vaste propriété qu'on décide d'appeler « Foyer California » en remerciement des dons américains, notamment un

don de 75 000 francs remis en mai 1919 par Herbert Hoover, à travers la CRB⁵⁷.

L'ancienne propriété du docteur Victor Carlier, située rue Borfilet, est transformée par l'architecte Marcel Simon. Les premiers enfants arrivent en septembre 1920.

En décembre 1920, le nombre d'orphelins accueillis au « Foyer California » est alors de 50⁵⁸.

Un autre « Foyer des Orphelins » devait voir le jour à Marchienne-au-Pont, notamment grâce à une donation du Baron de Cartier de Marchienne, mais faute de possibilité financière pour administrer l'Œuvre, la Commune de Marchienne renoncera à la création de ce Foyer.



Le Château Carlier où s'installe le Foyer California en 1920, rue Borfilet à Jumet. Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi. Fonds iconographie, CPA Jumet n°23.

LA FERMETURE DE L'ORPHELINAT ET DES «FOYERS DES ORPHELINS»

En septembre 1920, le Foyer des Orphelins de Nalinnes ferme ses portes « pour simplification administrative des services » et les enfants sont transférés au « Foyer California » de Jumet⁵⁹.

Le 14 juillet 1922, le Conseil des Hospices Civils décide de désaffecter l'Orphelinat de Charleroi. Le nombre d'enfants hébergés n'est plus suffisant pour justifier les coûts d'entretien du bâtiment. De plus, suite à la fin du conflit, la Ville est en manque de structures scolaires: le bâtiment de l'orphelinat doit donc être transformé en école. Il accueille bientôt l'École Professionnelle Ménagère (située jusque-là à la rue de la Gendarmerie) dont les locaux doivent servir à dédoubler les classes des écoles communales⁶⁰. Les locaux de l'Orphelinat doivent être libérés pour le 15 septembre et les enfants encore présents dans le bâtiment seront transférés vers le « Foyer California » de Jumet.

En 1946, la Société Coopérative «le Foyer des Orphelins du Bassin de Charleroi» est

transformée en ASBL. Marguerite Jacobs Pauwels en est toujours actionnaire. C'est à l'emplacement du « Foyer California » qui avait été abandonné quelques années plus tôt, que la Polyclinique de la Madeleine ouvre ses portes en 2003, effaçant ainsi les dernières traces de l'œuvre de Marguerite Jacobs Pauwels en faveur des orphelins de Charleroi.

Les orphelins en 1921 - F. Marguerite Jacobs Pauwels papers, Boîte 4, Folder 6. Hoover Institution Archives.

MARGUERITE ET SES ŒUVRES

Toute l'action de Marguerite Jacobs Pauwels est marquée par sa ténacité, sa pugnacité, son investissement total envers les œuvres et les causes dans lesquelles elle croit.



Inauguration de la Plaine de Jeux le 09 novembre 1921. F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 9, Folder 7. Hoover Institution Archives. Sur cette photo, on peut voir, Emile Buisset, Bourgmestre de Charleroi (tout à droite) Gustave Rouiller, Echevin de l'Instruction Publique (troisième personnage en partant de la droite), Marguerite Jacobs Pauwels, au premier plan, tenant deux bouquets de fleurs) et Ruth Findlay, Directrice des terrains de jeux de la Junior American Red Cross (dernière dame à gauche de la photo).

Parallèlement à la gestion des orphelins, elle est à l'origine de la première plaine de jeux installée en Belgique, grâce à des fonds qu'elle parvient à soulever auprès de la Junior American Red Cross. Elle est installée en 1922 dans le parc de la Garenne, à côté de l'Orphelinat de Charleroi et est accessible à toutes les écoles primaires. Marguerite soutient aussi la création de plaines de jeux à La Louvière et à Mons.

Elle obtient toujours par le même canal la somme de 65 000 francs pour la création à Charleroi d'une Centrale du Lait inaugurée le 12 octobre 1922.

Engagée publiquement, elle sera déléguée par Charleroi au 1^{er} congrès libéral d'après-guerre à Bruxelles en 1919.

La même année, le travail de Marguerite est reconnu par la France qui la nomme Officier d'Académie (remis par l'Instruction publique).

La Belgique la distingue également : elle reçoit la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne fin 1922 conférée par le roi Albert 1^{er}.

Elle quitte définitivement Charleroi le 22 mai 1923, mais l'engagement de Marguerite ne cesse pas pour autant. Dès juillet 1923, elle prend le Secrétariat Général de la Ligue contre le Péril vénérien⁶³.

En 1924, elle est déléguée au Congrès de l'Union Internationales des Villes à Amsterdam, déléguée au Congrès antialcoolique d'Anvers et elle devient Membre du Conseil National des Femmes Belges, mouvement féministe créé par Marie Popelin en 1905 (devenu Conseil des femmes francophones de Belgique ASBL).

En 1925, on la retrouve Membre du Conseil Supérieur de la Ligue Nationale contre le Péril Vénérien et membre d'honneur de la Société d'Eugénique belge⁶⁴ et elle intègre une association étudiant le dépistage des maladies héréditaires (Groupe Solvay-Hannon).

En 1927, Marguerite renoue avec l'aide à l'enfance : elle fonde et dirige un préventorium, le « Gai-Séjour », à Clemkerke-Plage, à Coq-sur-Mer. Cette grande maison sur la plage accueillait les jeunes filles et les enfants « délicats et convalescents » dans le cadre de la lutte contre la tuberculose. L'institution sera reprise par l'Union nationale des Fédérations de Mutualités Socialistes de Belgique en 1929. Le « Gai-Séjour » accueillera des enfants jusqu'en 1996 (et est aujourd'hui détruit).

Après la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, Marguerite Jacobs Pauwels fonde l'Œuvre des Médailles de la Libération et du Triomphe, avec le soutien de SM la Reine Elisabeth en faveur des



Le Gai Séjour à Clemkercke. Archives de la Villes et du CPAS de Charleroi. Fonds iconographie, CPA n°248.

Blessés alliés, des Mutilés de deux guerres, des Martyrs des camps de Concentration et de leurs Veuves.

CONCLUSION

Marguerite décède le 4 mars 1969, à Braine-L'Alleud, à l'âge de 92 ans. Elle ne s'est jamais mariée, n'a jamais eu d'enfants. Toute sa vie a été consacrée à la défense des plus démunis, des enfants, des malades, des déshérités de la guerre.

A la fin de sa vie, elle décide de confier ses très riches archives à l'Institut Hoover, par l'intermédiaire de l'un de ces anciens « orphelins » de Charleroi qui lui sera resté fidèle jusqu'au bout. C'est donc aujourd'hui à l'Université de Stanford, Californie, que peut se lire l'histoire riche et complexe de Marguerite Jacobs Pauwels.



Portrait de Marguerite Jacobs Pauwels non daté).
F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Boîte 4,
Folder 6. Hoover Institution Archives.

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement les personnes qui ont permis la réalisation de cet article : M. Bernard Lejeune qui m'a fait découvrir l'existence du fonds Marguerite Jacobs-Pauwels et M. Renaud Bardez qui tous deux m'ont permis d'accéder à des copies des documents d'archives conservés au sein de l'Institut Hoover (Université de Stanford, Californie, Etats-Unis) ; l'Institut Hoover qui m'a autorisé la reproduction des documents d'archives ; MM. Bernard Lejeune et Pierre Arcq pour les documents iconographiques et enfin, mes collègues du CPAS et de la Ville de Charleroi pour la relecture et la mise en page.

NOTES

¹Le premier Hôpital civil de Charleroi avait été construit en 1905 sur les plans d'Emile Devreux. Il est progressivement remplacé par de nouveaux bâtiments dessinés par Jacques Depelsenaire. Les dernières traces de l'Hôpital civil construit par Emile Devreux disparaissent en 1969.

²Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Fonds Dossiers du Personnel CPAS», PSA 1162.

³Courrier de Marguerite Jacobs Pauwels à un ami, 1959, F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers, Box 6, Doc 52, Hoover Institution Archives.

⁴Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Fonds Dossiers du Personnel CPAS », PSA 1162

⁵Ibidem. Le certificat de capacité pour infirmier ou infirmière avait été institué par un arrêté royal du 4 avril 1908.

⁶Courrier de Marguerite Jacobs Pauwels à E. Delacuvellerie, 15 janvier 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 479, Hoover Institution Archives.

⁷Ibidem.

⁸Le fils de Goedschel, avocat, était secrétaire au Palais fédéral à Berne, Suisse.

⁹Courrier de Marguerite Jacobs Pauwels à E. Delacuvellerie, 15 janvier 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 479, Hoover Institution Archives.

¹⁰Courrier de E. Delacuvellerie à Marguerite Jacobs Pauwels, 17 janvier 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 482, Hoover Institution Archives.

¹¹Voir à ce propos le mémoire de fin d'étude réalisé par Valentine Honoré « La prise en charge des orphelins de guerre belges pendant la première Guerre mondiale », 2017, page 71 et suivantes.

¹²«Donnant suite aux demandes verbales que vous lui aviez adressées et aux visites que vous avez faites à ses membres les derniers mois pour postuler à cette place (...). Courrier des Hospices Civils à Marguerite Jacobs Pauwels, 24 mars 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers », boîte 12, doc 494, Hoover Institution Archives.

¹³Note manuscrite de Marguerite Jacobs Pauwels dans la marge du courrier du 24 mars 1915 qui lui adresse les Hospices Civils pour l'informer de sa désignation à la direction de l'orphelinat de Charleroi. «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 492, Hoover Institution Archives.

¹⁴M^{lle} Mollet avait été désignée directrice de l'orphelinat lors de la séance du 23 mai 1914.

¹⁵Le Comité des Dames Patronnesses était composé de Mmes Audent, Boens, Briche, Castin, Castermans, Chantraine, Coppin, Delbruyère, Deltenre, Durieux, Donies, Hennevaux, Kremer, Lambert, Lyon et Museur. «La Gazette de Charleroi», 04 septembre 1886.

¹⁶La famille Houtart avait une verrerie à Jumet (à p. de 1745) qui sera reprise par Bivort en 1845. La famille Houtart est aussi implantée à Monceau-sur-Sambre où elle rachète et transforme le très beau château.

¹⁷«La Gazette de Charleroi», 26 juillet 1895.

¹⁸Le Bureau de Bienfaisance s'occupe alors de 56 orphelins (1899).

¹⁹Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 20 juillet 1895, 2^e objet, p.267.

²⁰Ibidem, p.255.

²¹«La Gazette de Charleroi» du 25 juillet 1895 et Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 26 octobre 1895, 15^e objet, p. 462 et 463.

²²Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 28 janvier 1899, 5^e objet, p ; 173-179.

²³Ibidem, p. 257.

²⁴Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 10 mars 1902, p.389.

²⁵Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 28 octobre 1905, 6^e objet, p. 806.

²⁶Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Registre aux délibérations de la Commission Administrative des Hospices Civils», séance du 20 janvier 1913, 4^e objet.

- ²⁷ Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 14 décembre 1903.
- ²⁸ Voir à ce propos : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=oejaj_accueil
- ²⁹ Voir discours de Jules Audent, idem, p. 268 et suivantes.
- ³⁰ Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 24 décembre 1894, 4^e objet, p. 659-660.
- ³¹ Voir rapport du 5 juin 1906.
- ³² Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 20 juillet 1895, 2^e objet, p.260.
- ³³ Ibidem, p. 261 et 267.
- ³⁴ Ibidem, p. 258.
- ³⁵ «La Gazette de Charleroi» du 16 mars 1896.
- ³⁶ Ces noms ne se trouvaient pas sur les façades de l'immeuble récemment démolé en octobre 2018. Ils n'apparaissent sur aucune des photos anciennes du bâtiment.
- ³⁷ Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi, «Bulletin communal de Charleroi», séance du 8 avril 1899, 2^e objet, p.178.
- ³⁸ Ibidem, p. 301-309.
- ³⁹ Julien Dulait, fondateur des ACEC (1855-1926).
- ⁴⁰ Courrier des Hospices Civils à Marguerite Jacobs Pauwels, 13 sept 1917, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 680, Hoover Institution Archives.
- ⁴¹ Note de Marguerite Jacobs Pauwels. « Mon arrivée à l'orphelinat le jeudi 6 avril 1915 », «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», Boîte 12, doc 505, Hoover Institution Archives.
- ⁴² La gestion des denrées alimentaires et des stocks menés par Marguerite Jacobs Pauwels amènera les membres de la Commission des Hospices Civils à enquêter sur l'économat mené par la Congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus qui gérait alors l'Hôpital Civil de Charleroi officiellement depuis 1846. Le résultat de cette enquête mène au départ définitif des Sœurs et à la laïcisation de l'Hôpital en 1922.
- ⁴³ Courrier du jardin botanique de l'Etat, 30 avril 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 508, Hoover Institution Archives.
- ⁴⁴ Mémoire Valentine Honoré, p.8.
- ⁴⁵ Note marginale de Marguerite Jacobs Pauwels, 1923, «F. Marguerite Jacobs Pauwels papers», Boîte 10, Doc 852, Hoover Institution Archives.
- ⁴⁶ Voir VELGE (Henri), «L'Activité de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pendant vingt-cinq ans. [1915 à 1940] », Œuvre Nationale de l'Enfance, Bruxelles, 1940. Voir aussi JAMIN (Charlotte) et PERIEN (Nathalie), «Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au XX^e siècle en Belgique et en Communauté française». Recherche commandée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, ULG, 2005, 42 pages.
- ⁴⁷ Voir, notamment, à propos de la CRB : https://oac.cdlib.org/findaid/ark:/13030/tf6z09n8fc/entire_text/
- ⁴⁸ L'Assistance discrète était une œuvre destinée à venir en aide aux personnes de milieu «petit bourgeois» que la guerre avait plongées dans le besoin et qui ne voulaient pas être secourues au vu et au su de tous comme cela se passait avec les soupes populaires. Ainsi, a-t-on imaginé de procéder dans la discrétion; des femmes «de bonne famille» se chargeaient de recueillir et de distribuer des vivres, de l'argent, des secours médicaux, etc. L'œuvre visait à apporter un secours aussi bien matériel que moral sans distinction d'opinion ou de religion. Les comités de l'Assistance discrète comptaient de grands noms notamment du monde artistique, universitaire et de la magistrature.
- ⁴⁹ «La Cité des Orphelins. Plan d'organisation de l'Education générale et de la préparation technique des orphelins». Rapport par A. SLUYS, V. DEVOGEL, N. SMELTEN, Bruxelles, 1912, 293p.
- ⁵⁰ Note de Marguerite Jacobs Pauwels. Visite de l'orphelinat des filles et des sections annexes de Bruxelles, 29 septembre 1915, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 526, Hoover Institution Archives.
- ⁵¹ Sur la Cité des Orphelins, voir notamment ; «Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique», sous dir. DELFOSSE (Pol), Bruxelles, 2005, p. 141. Et <https://ligue-enseignement.be/la-ligue/chroniques-historiques/une-cite-des-orphelins-a-bruxelles-la-situation-des-orphelins-avant-1914/>
- ⁵² Règlement du Foyer des Orphelins de Charleroi –Section California de Jumet, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 10, doc 9614 à 9631, Hoover Institution Archives.
- ⁵³ Lors de la séance du 6 avril 1909, le Conseil communal avait autorisé les Hospices Civils à acheter une propriété à Nalinnes de près de 3 hectares (au chemin du Noir chien) dans le but d'y construire un hospice pour vieillards. L'architecte Devreux fait des propositions pour l'aménagement en hospice de la propriété Berlier.
- ⁵⁴ Le 29 décembre 1916, les Hospices Civils acceptent que Marguerite Jacobs Pauwels dirige et gère le Foyer des

Orphelins de Charleroi en plus de l'Orphelinat.

⁵⁵ «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», Boîte 10, doc 9710, Hoover Institution Archives.

⁵⁶ «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», Boîte 10, doc 9626, Hoover Institution Archives.
Boîte 10, Doc 9626

⁵⁷ «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», Boîte 10, doc 9785, Hoover Institution Archives.

⁵⁸ Rapport – Décembre 1920. Boîte 11, doc 35. «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 11, doc 35, Hoover Institution Archives.

⁵⁹ Courrier de Marguerite Jacobs Pauwels à Kellogg le 1^{er} décembre 1921. «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 10, doc 9949, Hoover Institution Archives.

⁶⁰ Note explicative de Marguerite Jacobs Pauwels, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 12, doc 727, Hoover Institution Archives.

⁶¹ Courrier du 04 août 1922 adressé par les Hospices Civils à Marguerite Jacobs Pauwels.

⁶² Moniteur Belge du 12 janvier 1946. Au moment de sa transformation en ASBL, sur 476 actions, Solvay en détient 400 à lui seul (avec sa Société et un certain M. Philipson).

⁶³ Note de Marguerite Jacobs Pauwels, «F. Marguerite Jacobs-Pauwels papers», boîte 7, doc 61, Hoover Institution Archives.

⁶⁴ Sur la Société d'Eugénique Belge, voir notamment: https://www.journalbelgianhistory.be/nl/system/files/article_pdf/BTNG-RBHC%2C%2020%2C%201989%2C%203-4%2C%20pp%20399-464.pdf



SERVICE DES ARCHIVES
CHARLEROI

Rue Tumelaire, 80
6000 CHARLEROI
www.charleroi.be